



## - POUVOIR -

Le(a) soussigné(e) -----  
demeurant à -----  
propriétaire de ----- actions nominatives/au porteur (\*) de LUXEMPART S.A.,  
déclare constituer pour mandataire spécial (\*\*), avec droit de substitution,  
Madame/ Monsieur -----  
demeurant à -----

à l'effet de le/la représenter à l'**Assemblée générale ordinaire des actionnaires de LUXEMPART S.A.**, qui se tiendra au siège social à Leudelange, 12, rue Léon Laval, **lundi, le 26 avril 2010**, à 11.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

### 1. Présentation des « Rapport de gestion » et « Rapport consolidé de gestion » de l'exercice 2009

1.1 Présentation du rapport annuel comprenant le rapport de gestion et le rapport consolidé de gestion relatifs à l'exercice 2009

### 2. Présentation des rapports du Réviseur d'entreprises

2.1. Présentation des conclusions du rapport du réviseur d'entreprises sur les comptes consolidés et les comptes sociaux de l'exercice 2009

### 3. Approbation des comptes sociaux et des comptes consolidés de l'exercice 2009

3.1 Approbation des comptes sociaux de l'exercice clôturé au 31 décembre 2009

Proposition de décision : L'Assemblée approuve les comptes sociaux au 31 décembre 2009 qui clôturent avec un résultat de € 163,36 millions, la somme du bilan s'élevant à € 508,76 millions.

pour	
------	--

contre	
--------	--

abstention	
------------	--

3.2 Approbation des comptes consolidés de l'exercice 2009 clôturé au 31 décembre 2009

Proposition de décision : L'Assemblée approuve les comptes consolidés au 31 décembre 2009 qui affichent un bénéfice net de € 106,31 millions (part du groupe : € 106,30 millions; part des minoritaires : € 0,01 millions), la somme du bilan consolidé s'élevant à € 769,53 millions.

pour	
------	--

contre	
--------	--

abstention	
------------	--

### 4. Affectation du résultat

4.1. Le résultat de l'exercice après impôts de Luxempart S.A. s'élève à € 163,36 millions. En absence de résultat reporté, la somme de € 163,36 millions est à la disposition de l'Assemblée.

Proposition de décision : L'Assemblée décide d'affecter le bénéfice net disponible de la manière suivante :

Aux actionnaires, au titre de dividende (2.393.793 - 90.947 = 2.302.846 actions x €6,20 avant division du titre)	14.277.645,20
Dotation au poste autres réserves	129.089.819,34
Au report à nouveau	20.000.000,00
Total	<hr/> 163.367.464,54

pour

contre

abstention

## 5. Nominations statutaires

5.1. Les mandats de tous les administrateurs ayant cours jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire de 2012, aucun mandat est à renouveler.

5.2. Le mandat de réviseur d'entreprises de la société Deloitte S.A. arrive à échéance le 26 avril 2010.

Proposition de décision : L'Assemblée nomme la société Deloitte S.A. comme réviseur d'entreprises pour l'exercice 2010.

pour

contre

abstention

## 6. Décharge à donner aux administrateurs

Proposition de décision : L'Assemblée donne décharge aux administrateurs pour l'exercice 2009.

pour

contre

abstention

## 7. Rémunération des administrateurs

7.1 Rémunération des membres du Conseil d'administration

Proposition de décision : L'Assemblée décide d'allouer aux administrateurs, au titre de l'exercice 2010, en dehors de leurs frais de voyage et de séjour :

- une indemnité annuelle fixe brute de € 20.000 par administrateur et de € 30.000 au président, le cas échéant au prorata temporis, et

pour

contre

abstention

- un jeton de présence de € 1.000 par administrateur, par réunion du Conseil à laquelle ils assistent.

pour

contre

abstention

7.2 Rémunération des membres des Comités spécialisés

Proposition de décision : L'Assemblée décide d'allouer aux membres non exécutifs des Comités spécialisés (Comité d'Audit; Comité de Nomination et de Rémunération), par réunion à laquelle ils assistent, un jeton de présence de € 1.500 par membre.

pour

contre

abstention

## 8. Autorisation pour la société d'acquérir ses propres actions

8.1 Proposition de décision : L'Assemblée autorise le Conseil d'administration, avec faculté de délégation, à racheter ses propres actions dans les conditions fixées par la loi et approuve les modalités suivantes :

- le nombre maximal des actions à acquérir ne peut pas dépasser 500.000 actions avant division du titre;
  - l'autorisation est valable à compter du 26 avril 2010 jusqu'à l'Assemblée générale des actionnaires de 2015;
  - Avant division du titre : 

prix minimum par action	:	€ 10		<u>Après division du titre</u>		prix minimum par action:	€ 1
prix maximum par action	:	€ 600		prix maximum par action:		€ 60	
- Les actions pourront être acquises soit par des achats en bourse, soit en bloc, soit de gré à gré au prix du marché en vigueur à ce moment-là ou à un prix inférieur.

pour	
------	--

contre	
--------	--

abstention	
------------	--

**9. Dotation à la réserve d'actions propres pour couvrir les engagements en matière de Stock Options Plan**

9.1. Luxempart disposant de 90.947 actions propres, il est proposé d'augmenter la réserve spéciale de 1.825 actions propres pour couvrir les engagements en matière de Stock Option Plan en puisant dans les actions propres.

Proposition de décision :

L'Assemblée autorise la Société d'augmenter la réserve spéciale de 1.825 actions propres pour couvrir les engagements en matière de Stock Option Plan en puisant dans les actions propres.

pour	
------	--

contre	
--------	--

abstention	
------------	--

**10. Divers**

pour	
------	--

contre	
--------	--

abstention	
------------	--

Le mandataire peut

- assister à cette réunion et à toute autre qui aurait lieu ultérieurement avec le même ordre du jour si la première ne pouvait délibérer valablement;
- prendre part à toutes délibérations et à tous votes se rapportant à l'ordre du jour;
- signer toutes feuilles de présence et tous procès-verbaux, passer et signer tous actes et, en général, faire le nécessaire.

-----, le ----- avril 2010

\_\_\_\_\_  
(signature)

NB : - la signature doit être précédée de la mention manuscrite "Bon pour pouvoir"  
- les pouvoirs d'un usufruitier et d'un nu-proprétaire ne sont valables que conjointement et établis au nom d'un même mandataire

(\*) biffer ce qui ne convient pas

(\*\*) Dans la procuration, il vous est loisible d'indiquer vos instructions de vote en cochant les cases de votre choix.

En cas de mandat en blanc, Luxempart S.A. se chargera de désigner un mandataire qui vous représentera à l'Assemblée et qui émettra vos votes selon vos instructions. Il vous suffit d'indiquer pour chaque point de l'ordre du jour qui sera soumis au vote, si vous êtes en faveur de la proposition ou contre, ou si vous souhaitez vous abstenir. Si vous ne remplissez pas les cases à cet effet, et que vous avez laissé la procuration en blanc, vous serez présumé être en faveur des résolutions proposées.